



andreherbreteau@orange.fr

Contribution d'André HERBRETEAU

Un nouveau siège, de nouveaux locaux pour le Conseil de développement *(en prolongement de la contribution de Michel Jovet sur la fermeture de la Tour Bretagne)*

J'ai lu avec d'autant plus d'attention la contribution précitée de Michel Jovet^(*) que j'ai eu l'occasion de travailler, durant une quinzaine d'années (à partir de 1990) dans cet immeuble de grande hauteur, au 24^e étage précisément.

La Tour Bretagne présente d'indéniables atouts...

J'ai, à de nombreuses reprises, répété que cette tour était, parmi les nombreux immeubles de bureaux fréquentés durant ma carrière professionnelle (tous sur Nantes), celui où je me suis trouvé dans les meilleures conditions de travail : situation exceptionnelle pour profiter des multiples avantages de l'hypercentre, proximité immédiate d'administrations pour contacts ou réunions : Mairie, Préfecture..., desserte remarquable en transports en commun, combinée avec possibilité de stationnement gratuit en cas de nécessité d'utiliser la voiture personnelle pour des réunions éloignées, en soirée et, évidemment, vue imprenable.

...mais aussi quelques défauts de nature à pénaliser son avenir

Je passerai sous silence la climatisation, finalement assez supportable.

Malgré les efforts entrepris au fil des années à cet égard, la pratique des déplacements à l'intérieur de l'immeuble n'est souvent pas évidente de prime abord pour les non-initiés (il m'arrive encore, au sortir de réunions tardives dans les actuels locaux du Conseil de développement, au 13^e étage, de guider quelques collègues pour jongler entre les ascenseurs successifs menant le plus rapidement possible à la sortie). Heureusement, la clarté d'accès au « Nid », au sommet de la tour, a été traitée de manière satisfaisante pour les nombreux publics concernés.

Un autre inconvénient mérite d'être souligné, résultant de la structure même du bâtiment : le considérable espace central de chaque étage (lui-même assez exigu au demeurant) nécessaire aux batteries d'ascenseurs et à la zone de dégagement pour l'arrivée/sortie de l'étage.

Un exemple d'illustration : l'aménagement d'une salle pour la tenue des séances plénières du conseil du District de l'agglomération avait été fortement contraint par cette configuration structurelle des lieux et les élus n'ont guère apprécié le résultat de ce lieu de réunion en forme de « L », où l'on ne s'apercevait que très difficilement d'une extrémité à l'autre, salle qu'ils ont vite délaissée pour celles de la Cité des Congrès, disposant en outre d'espaces de dégagement propices aux pauses et aux discussions en aparté.

Ni technicien, ni a fortiori ingénieur, je n'en doute pas moins qu'il puisse aisément être remédié à cet état de fait, sauf travaux colossaux et moyens financiers correspondants, si les promoteurs visiblement intéressés par le devenir de la tour voulaient aménager différents étages en espaces commerciaux et/ou de restauration.

À noter toutefois que les premiers étages du pied de la tour, en entrant par la place Bretagne et correspondant à l'actuel CCO, échappent à ce lourd inconvénient et ont permis un aménagement tout à fait correct et plaisant, offrant des possibilités de salles de réunion de différentes tailles, d'expositions, de réceptions.

Le Conseil de développement, bénéficiant par ailleurs des différentes fonctions assurées par Philippe Audic, a pu y accueillir, dans de bonnes conditions, tant les séances partenariales de « Questions publiques » que ses propres réunions (hors réunions internes). Hélas, cela ne pourra désormais perdurer.

Où installer le Conseil de développement ?

La fermeture de la Tour Bretagne intervient concomitamment à d'autres événements majeurs pour le Conseil de développement : démission de notre Président, Philippe Audic, changement vraisemblable, à court terme, de l'équipe formée de Gabriel Vitré et Brigitte Simon. Une page va se tourner dans l'histoire de notre instance, et quelle page !

Bien sûr, on peut leur faire confiance pour assurer, compte tenu de la notoriété acquise par l'institution et avec les conseils que pourront leur apporter les membres du CD, la meilleure transition possible, aussi bien pour les nouveaux locaux que les perspectives de travail.

S'agissant du siège et des locaux, il est envisageable qu'il faille procéder par étapes.

On peut néanmoins émettre quelques souhaits pour le choix qui sera retenu en définitive :

- Une localisation à caractère central par rapport au territoire métropolitain
- Un immeuble susceptible de centraliser, dans une proximité aussi immédiate que possible, des salles de réunions (petites et grandes, spécifiques à l'instance ou en partenariat avec d'autres institutions, Place Publique, Institut Kervégan, autres, à trouver...), des bureaux pour le (la) Président(e), et pour une équipe d'agents permanents inévitablement renforcée en effectif
- Un endroit qui soit le mieux desservi possible par le réseau structurant de transports collectifs urbains, en n'oubliant pas des possibilités de stationnement pour les membres géographiquement plus éloignés.

Au vu de cette liste - non exhaustive - de critères, certains, je n'en doute pas, vont penser au siège de Nantes Métropole, voisin de la Cité des Congrès et doté de bâtiments annexes dans le même quartier.

Même si le délai^(**) de réflexion et de négociation dont nous pourrions disposer laissera éventuellement le temps de trouver d'autres localisations offrant peut-être de meilleurs avantages, je dirais personnellement pourquoi pas à l'hypothèse ci-dessus. Elle pourrait s'avérer intéressante sur le plan financier.

Et il y a une certaine logique à être proche de la métropole, notre donneur d'ordre (saisine ne fermant pas la possibilité d'autosaisine). Pour fréquenter régulièrement d'autres Conseils de développement travaillant pour le compte de communautés d'agglomération voisines (alliance des territoires), cette formule de cohabitation de locaux ne semble pas poser de problèmes particuliers, que ce soit pour l'agglomération nazairienne (CARENE) ou Pornic Agglo Pays de Retz.

Même si c'est évident que la Tour Bretagne va laisser des regrets à nombre d'entre nous, si tous jouent le jeu, on peut trouver encore mieux que l'endroit d'où l'on vient, afin d'exercer encore mieux notre rôle de conseil pour le développement métropolitain, y compris dans un contexte incertain sur plusieurs plans.

^(*) La Tour Bretagne va faire l'objet d'une fermeture complète, à compter du 30 juin prochain, pour d'importants travaux de désamiantage et de mise en sécurité.

^(**) Durée du délai également fonction de la date retenue pour le second tour des élections municipales (28 juin 2020), si l'état sanitaire du pays le permet, suivi de la séance d'installation des conseils municipaux concernés, puis de la séance d'installation du conseil métropolitain rassemblant les élus des 24 communes, préalablement fléchés pour y siéger.